



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

100^e Session du Conseil exécutif

Déclaration

S.E. Heinz Walker-Nederkoorn
Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'OIAC

Point 5 de l'agenda – Débat général

La Haye, 5-8 juillet 2022

Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons

100th Session of the Executive Council

Statement

H.E. Heinz Walker-Nederkoorn
Permanent Representative of Switzerland
to the OPCW

Agenda item 5 – General Debate

The Hague, 5-8 July 2022

M. le Président,

La Suisse se félicite de la création et du début réussi des travaux du Groupe de travail à composition non limitée pour la préparation de la cinquième Conférence d'examen. Nous remercions le Président, l'Ambassadeur Lauri Kuusing d'Estonie, et le Secrétariat technique (TS) pour leurs efforts inlassables en vue d'assurer un processus préparatoire substantiel et approfondi. Mon pays est attaché à ce processus et y participera activement.

M. le Président,

Les deux derniers rapports de la Mission d'établissement des faits (FFM) concernant l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie tirent une fois de plus des conclusions inquiétantes. Après une enquête approfondie, impartiale et professionnelle, la FFM a confirmé que l'évaluation et l'analyse de toutes les informations disponibles fournissent des motifs raisonnables de croire que des produits chimiques toxiques ont été utilisés comme armes tant à Marea le 1^{er} septembre 2015 qu'à Kafr Zeita le 1^{er} octobre 2016.

Le gouvernement suisse est gravement préoccupé par ces conclusions. La Suisse condamne avec la plus grande fermeté toute utilisation d'armes chimiques par quiconque et en toutes circonstances. De tels actes constituent une violation grave du droit international et un crime de guerre dans le cadre d'un conflit armé. La communauté internationale doit agir résolument pour que les responsables de toutes les parties au conflit répondent de leurs actes et soient traduits en justice. L'impunité pour ces crimes n'est tout simplement pas acceptable.

En ce qui concerne la déclaration initiale de la République arabe syrienne, le TS estime qu'elle ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, car les lacunes, les incohérences et les divergences identifiées par l'Équipe d'évaluation de la déclaration (DAT) ne sont toujours pas résolues. Nous appelons la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec l'OIAC, y compris avec la DAT et la FFM, et à accorder à l'Équipe d'enquête et d'identification (IIT) un accès illimité à son territoire ainsi qu'à toutes les informations pertinentes. Se conformer aux décisions des États parties n'est pas facultatif. La Suisse soutient pleinement le mandat de l'IIT et n'a absolument aucun doute sur sa légalité et sa légitimité – rien dans la Convention n'exclut un rôle d'attribution pour l'Organisation.

La Suisse remercie l'OIAC pour le travail accompli dans des conditions difficiles et tient à lui exprimer sa plus haute estime. Nous réitérons notre entière confiance dans le travail et les conclusions du Secrétariat technique, qui a toujours mené ses missions dans le cadre de la FFM, de la DAT ainsi que de l'IIT de manière professionnelle et impartiale, et dans le plein respect de son mandat.

M. le Président

La Suisse condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et appelle la Russie à entamer immédiatement une désescalade de la situation, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. Les allégations de la Russie contre l'Ukraine concernant les armes chimiques ne sont pas crédibles. Les documents présentés ne permettent pas de tirer des conclusions à cet égard et contiennent en partie des informations déjà connues du public et communiquées de manière transparente. La Suisse condamne ces allégations non fondées. L'Ukraine est de longue date un État partie à la Convention sur les armes chimiques (CAC), qui se montre constructif et engagé et respecte pleinement toutes ses obligations.

C'est plutôt la Russie elle-même qui ne respecte pas ses obligations. Dans le cas de l'empoisonnement avéré d'Alexeï Navalny par un agent neurotoxique de la famille des Novitchok en 2020, la Russie n'a pas ouvert d'enquête indépendante et n'a pas coopéré avec l'OIAC, alors qu'elle est tenue de le faire en vertu de la CAC. Selon des conclusions crédibles, les autorités britanniques ont établi que la Russie est responsable de l'attaque de 2018 contre Sergueï Skripal au moyen d'un agent neurotoxique de la famille des Novitchok. En outre, la Russie nie l'utilisation répétée d'armes chimiques par les forces armées syriennes, alors que de nombreuses enquêtes internationales indépendantes menées par l'ONU et l'OIAC l'ont prouvée, et cherche activement dans ce contexte à saper la crédibilité de l'OIAC et de la norme internationale interdisant l'emploi des armes chimiques. Si la Russie était sérieusement intéressée par une clarification crédible des allégations, elle aurait pu utiliser le mécanisme existant dans le cadre de l'Art. IX pour clarifier les violations alléguées du traité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mr Chair,

Switzerland welcomes the establishment and successful commencement of the Open-Ended Working Group for the Preparation of the Fifth Review Conference and thanks the Chair, Ambassador Lauri Kuusing of Estonia, and the Technical Secretariat (TS) for their tireless efforts in ensuring a substantial and thorough preparatory process. My country is fully committed to, and will actively engage in this process.

Mr Chair,

The two latest reports of the Fact Finding Mission (FFM) regarding the alleged use of chemical weapons in Syria once again draw disturbing conclusions. After a thorough, impartial and professional investigation, the FFM confirmed that the evaluation and analysis of all information available provides reasonable grounds to believe that toxic chemicals have been used as weapons both in Marea on 1 September 2015 as well as in Kafr Zeita on 1 October 2016.

The Swiss Government is gravely concerned about these findings. Switzerland condemns in the strongest possible terms any use of chemical weapons by anyone under any circumstances. Such acts constitute a serious violation of international law and a war crime in the context of armed conflict. The international community needs to take resolute action to ensure accountability and bring those responsible on all sides of the conflict to justice. Impunity for these crimes is simply not acceptable.

With regard to the initial declaration of the Syrian Arab Republic, the TS assesses that it still cannot be considered accurate and complete, as gaps, inconsistencies and discrepancies identified by the Declaration Assessment Team (DAT) remain unresolved. We call on the Syrian Arab Republic to fully cooperate with the OPCW, including the DAT and FFM, and to grant the Investigation and Identification Team (IIT) unrestricted access to its territory as well as to all relevant information. Complying with the decisions of States Parties is not optional. Switzerland stands fully behind the IIT's mandate and has absolutely no doubt about its legality and legitimacy – nothing in the Convention precludes an attribution role for the Organisation.

Switzerland thanks the OPCW for its hard work under difficult conditions and wishes to express its highest esteem. We reiterate our full confidence in the work and findings of the Technical Secretariat, which has consistently conducted its missions in the context of the FFM, the DAT as well as the IIT in a professional and impartial way, and in full respect of its mandate.

Mr Chair,

Switzerland condemns Russia's military aggression against Ukraine in the strongest possible terms and calls on Russia to de-escalate the situation immediately, cease all hostilities and withdraw its troops from Ukrainian territory without delay. The allegations made by Russia against Ukraine regarding chemical weapons are not credible. The documents presented do not allow for any conclusions in this regard and partially contain already publicly known and transparently communicated information. Switzerland condemns these unsubstantiated allegations. Ukraine is a long-standing, constructive and committed State Party to the Chemical Weapons Convention (CWC) and fully complies with all its respective obligations.

Rather, it is Russia itself that is not respecting its obligations. In the case of the documented poisoning of Alexei Navalny with a nerve agent of the 'Novichok' group in 2020, Russia neither initiated an independent investigation nor co-operated with the OPCW, although it is obliged to do so under the CWC. According to credible findings, the UK authorities have established that Russia is responsible for the 2018 attack on Sergei Skripal with a nerve agent of the 'Novichok' group. Moreover, Russia denies the repeated use of chemical weapons by the Syrian armed forces, despite the fact that numerous independent international investigations by the UN and the OPCW have proven it, and in this context actively seeks to undermine the credibility of the OPCW and the international norm against chemical weapons. If Russia were seriously interested in a credible clarification of the allegations, it could have used the existing mechanism under Art. IX to clarify alleged treaty violations.

Thank you, Mr Chair.